



Economie

Les assureurs ciblent la santé au travail

Naissance d'un système garantissant les entreprises contre le coût des accidents et des maladies.

Par Muriel GREMILLET
samedi 19 février 2005

Le tableau fait froid dans le dos. Dans la première partie du classement, une liste de maladies professionnelles, telles la surdit  ou les irritations de la peau dues   des substances toxiques. Dans la seconde, le m soth liome, cancer de l'amiante, ou les pathologies mentales. Ce document est tir  d'une note de d cembre 2004, r alis e par le grand r assureur allemand Munich Re, en pr paration au lancement d'un «groupe de comp tences sur les indemnisations des travailleurs», dans le cas des maladies professionnelles. La question est de savoir si ces maladies ou les accidents du travail «sont assurables», dans un pays comme la France o  la r paration financi re est assur e par la S cu. Alors que le gouvernement vient de lancer son plan «sant  au travail» (lire *Lib ration* de jeudi), certaines soci t s en font le pari et commencent   proposer des contrats aux entreprises.

Niches. A la Cameic, mutuelle sp cialis e dans l'assurance des risques sociaux pour les PME, le produit est baptis  Atexya : «Il s'agit de garantir aux entreprises une hausse brutale des cotisations ATMP (accidents du travail et maladies professionnelles, ndr) suite   un accident, d taill e Jean-Michel Pla, directeur g n ral de la mutuelle. Une catastrophe peut d s quilibrer compl tement les finances d'une entreprise.» Apr s un accident mortel, la S cu indemnise les ayants droit   hauteur de 400 000 euros en moyenne. Puis elle se retourne contre l'entreprise responsable et r cup re progressivement la somme par une augmentation des cotisations. «Peu de chefs d'entreprise s'assuraient jusque-l , poursuit Jean-Michel Pla. On sent que c'est un march  en pleine croissance. La preuve, on voit des concurrents arriver sur ce qui n' tait qu'un march  de niches.»

Ace Europe identifie une demande dans les entreprises moyennes, entre 200 et 500 salari s. «Les tr s grosses peuvent assumer ces risques financiers ; pour les PME, c'est plus dur, note Ghassam Wazem, directeur des assurances de personnes d'Ace Europe. Une invalidit  lourde apr s un accident peut co ter jusqu'  3 millions d'euros.» Le groupe affirme avoir d j  une centaine de clients pour ces contrats «accidents du travail», qui couvrent une hausse des cotisations ATMP. «Nos clients sont dans l'a ronautique ou la grande distribution,  num r e Ghassam Wazem. Il y a un  norme march  sur les cliniques,   cause des accidents dus au sang.»

D tricoter la S cu. Mais croire que l'arriv e des assurances dans le secteur pourrait faire baisser le nombre d'accidents du travail n'est pas  vident. « a contribue   d tricoter un peu plus le syst me S cu, explique un expert de la sant  au travail. On ferait mieux de cr er, dans le cadre existant, un syst me de bonus malus de cotisations pour les entreprises.» Mais cela suppose une grande r activit  des caisses d'assurance maladie qui calculent ces cotisations. En priv , beaucoup de chefs d'entreprises pestent contre les bo tes qui esquintent les salari s. Pourtant, la plupart contestent un syst me qui introduirait une fracture dans leurs rangs.

En attendant, Munich Re pr pare ses tableaux. Et ne s'embarrasse pas de pr cautions pour exclure de son syst me d'assurance les maladies les plus longues, souvent les plus graves. Tant pis pour le salari  qui souffre d'un cancer professionnel : «Ces maladies ont une p riode de latence longue, il est difficile d'identifier la cause. [Elles] ne sont pas toujours clairement li es au travail», explique le document de Munich Re. Qui propose donc, dans les cas o  le responsable est difficile   identifier, de laisser le syst me public assurer la r paration des dommages. «Pour une r paration juste et  quitable des victimes de maladies professionnelles.» Mais aussi pour «l' quilibre financier» des assureurs.